

**Ecole Nationale
Supérieure de
Bibliothécaires**

**Diplôme Supérieur
de Bibliothécaire**

**Université
Claude Bernard
Lyon I**

**DESS Informatique
Documentaire**

**Projet de recherche
Note de synthèse**

1990

1990
:ID
10

RESUME :

La synthèse des recherches actuelles sur la violence dans les villes d'Europe des XIIIe, XIVE et XVe siècles montre l'importance de l'agressivité dans la vie quotidienne des hommes du Moyen Age, les formes variées qu'elle revêt et l'évolution qu'elle subit en trois siècles.

DESCRIPTEURS :

Pascal ne permet pas l'indexation d'un sujet relatif à l'histoire. C'est pourquoi nous avons dû trouver un autre langage d'indexation et nous avons choisi Rameau car Francis ne possède pas de domaine "histoire" et les descripteurs qu'il emploie sont moins précis que Rameau.

Moeurs et coutumes ** histoire ** ancien régime

Civilisation médiévale

Histoire sociale ** Moyen Age

Villes médiévales ** Europe

Violence ** Europe

ABSTRACT

The synthesis of present researches into violence in European towns during the thirteenth, fourteenth and fifteenth centuries shows the importance of violence in the medieval men 's life and the various forms of aggressiveness.

KEYWORDS

Medieval civilization

Social history ** Middle Ages

Medieval towns ** Europe

Violence ** Europe

Customs ** history ** Middle Ages

PARTIE I : METHODOLOGIE

Aucun travail de synthèse n'a encore paru sur la violence au Moyen Age et effectuer une recherche bibliographique sur ce sujet oblige donc à le cerner précisément. Le domaine de recherche est en effet assez vaste et nous avons donc d'abord cherché à délimiter le cadre de cette étude.

I. Délimitation du sujet

Cette délimitation a porté d'une part sur le contenu du sujet et d'autre part sur les sources à consulter.

1. Cadre du sujet :

Cadre chronologique : du début du XIIIe siècle au début du XVIe siècle.
Cadre géographique : les villes d'Europe occidentale.

2. Nature des sources :

Tout document (monographie, publication en série, article...) écrit au XXème siècle, en français, anglais, espagnol ou italien, sans exclure cependant des sources rédigées en d'autres langues mais pouvant contenir des éléments essentiels.

II. La stratégie de recherche

La stratégie de recherche a consisté à consulter tout d'abord les bibliographies en histoire et les catalogues de bibliothèques susceptibles de posséder des ouvrages intéressants c'est à dire la bibliothèque universitaire de Lyon III, la bibliothèque municipale de la Part-Dieu et la bibliothèque nationale et ce, par une recherche manuelle et/ou automatisée. Puis nous avons recherché des documents plus spécifiques comme les thèses (avec le 36.15 GIE + TELETHESES) ou les périodiques (par FRANCIS essentiellement).

Au cours de cette recherche, nous avons constaté que les références obtenues touchaient des sujets très divers tels la justice, les révoltes mais aussi l'art, l'Eglise..., tous ayant une relation plus ou moins lointaine avec la violence au Moyen Age. Nous avons donc soumis la liste de ces thèmes à N. Gonthier ce qui a conduit à exclure toutes les formes de violences "officielles" (les guerres, le banditisme qui en est la conséquence...). De plus, les domaines concernés par la recherche ont été étendus de l'histoire à l'art et à la littérature pour pouvoir traiter de la question suivante: comment apparaissent la violence et le Violent dans la littérature, la peinture, la sculpture... du Moyen Age ?

A la fin de la recherche, les références découvertes ont été présentées à N. Gonthier qui a indiqué celles qui lui semblaient utiles et celles qui ne correspondaient pas à ce qu'elle désirait ou qu'elle connaissait déjà. Les références conservées sont présentées en fin de ce document.

III. La recherche bibliographique

1. Les bibliographies spécialisées en histoire :

Il existe, en histoire, deux outils de référence : l'International medieval bibliography et la bibliographie annuelle de l'histoire de France. Cette dernière, éditée par le CNRS (institut d'histoire moderne et contemporaine), contient, pour chaque tome, plus de 10000 notices bibliographiques provenant de livres, de plus de 2000 périodiques français et étrangers et de plus de 300 congrès et mélanges. Elle concerne l'histoire de France du Ve siècle à 1958.

68
X Bernillon
Europe
500 -
1500
depuis 53
seulement

Nous avons utilisé d'une part l'index matière avec les mots-clefs VIOLENCE et VILLE:MOYEN AGE et d'autre part les divisions thématiques suivantes :

- HISTOIRE JUDICIAIRE : MOYEN AGE
- HISTOIRE SOCIALE : ETUDES GENERALES : MOYEN AGE
 : CONDITIONS JURIDIQUES DES BIENS ET
 DES PERSONNES : MOYEN AGE
 : FAMILLE, FEMME, ENFANT : MOYEN AGE
 : SEXUALITE
 : ATTITUDES DEVANT LA MORT
 : EVALUATION DES FORTUNES ET DU NIVEAU DE
 VIE : MOYEN AGE
 : VIE OUVRIERE : MOYEN AGE
 : ASSISTANCE : MOYEN AGE
 : VIE QUOTIDIENNE
 : LES JEUX, LE CIRQUE ET LES SPORTS
 : LES FETES
 : FOLKLORE
- HISTOIRE RELIGIEUSE : HISTOIRE CHRONOLOGIQUE DE L'EGLISE :
 MOYEN AGE
 : LE CATHARISME, LE VALDEISME ET LES
 AUTRES HERESIES MEDIEVALES
 : LE JUDAISME

Sur 11 tomes dépouillés (de 1978 à 1988), nous avons obtenu les résultats suivants :

	nombre total de références	nombre de références retenues	taux de pertinence
Violence	0	0	0%
Ville : Moyen Age	142	11	7,7%
Histoire judiciaire	533	27	5,1%
Histoire sociale	628	38	6%
Histoire religieuse	535	12	2,2%

Nous pouvons donc faire le constat suivant : sur 100 références consultées dans la Bibliographie annuelle de l'histoire de France, moins de 5 (4,8 %) sont intéressantes pour notre étude. Malgré ce faible taux de satisfaction, cette recherche s'est avérée très utile car elle a permis de fournir plus de 55% des notices citées à la fin de ce document.

2. Les catalogues de bibliothèques :

a. La bibliothèque universitaire de Lyon III

Le dépouillement manuel effectué dans les catalogues papiers de la bibliothèque universitaire (elle n'est pas Informatisée) a donné peu de résultats. Seuls les mots-clefs suivants ont livré des références pertinentes, qui restent malgré tout à un niveau trop général.

VILLE	3
CRIMINALITE	4
REVOLTE	2
PESTES	2
LITTERATURE FRANCAISE	1

b. La bibliothèque municipale de la Part-Dieu

Cette bibliothèque municipale possède des catalogues papiers et, depuis 1985, un catalogue automatisé accessible grâce au système GEAC. La collection recensée dans ces catalogues papiers est répartie sur trois fonds (avant 1971, de 1971 à 1985, après 1985) ce qui a nécessité d'effectuer trois fois de suite la même recherche.

Les mots-clefs ayant donné accès à des références sont :

VIOLENCE
CRIMINALITE
CIVILISATION MEDIEVALE (à partir de 1985)
PARIS : HISTOIRE

Mais les 7 documents obtenus étaient soit trop généraux, soit hors-sujet et seuls deux d'entre eux, recensés par le catalogue d'avant 1971 (la bibliothèque possède un riche fonds ancien), ont été conservés.

Dans le catalogue automatisé consulté sur le fonds général (celui de la bibliothèque municipale de la Part-Dieu et de ses 12 annexes), nous avons trouvé des références avec les mots-clefs suivants:

VILLE-EUROPE-MOYEN AGE
PAUVRE-EUROPE-MOYEN AGE
CRIMINALITE-EUROPE-MOYEN AGE
SERMON-EUROPE-MOYEN AGE

mais nous avons rejeté les six notices bibliographiques qui touchaient au sujet car elles étaient trop générales.

Le catalogue automatisé permet de formuler des questions précises mais est cependant limité par des difficultés d'utilisation et le fait qu'il ne concerne que les documents parus à partir de 1985.

Au total, nous avons relevé 13 références ayant trait au sujet, nombre ramené à 2 après tri.

c. La bibliothèque nationale

La recherche a été faite par le CDROM OPALE 1990 qui contient 400 000 notices bibliographiques complètes faites par la bibliothèque nationale, de 1975 au 30 novembre 1989. L'interrogation est possible par les modules recherche ou index (par titre, auteur, sujet, éditeur/imprimeur, lieu de parution, ISBN/ISSN, collection, mot notice, mot titre, mot auteur, mot sujet, mot ed./imprimeur, mot collection).

Dans ce dernier module, la recherche par sujets a permis de formuler des demandes précises (par l'utilisation du langage d'indexation Rameau). Le tableau suivant donne la liste des mots-clés qui ont permis d'obtenir des références :

Mots clefs	nombre total de références	nombre de références relevées	nombre après tri
VIOLENCES	191	6	5
REVOLTES	55	1	1
JUSTICE	355	5	0
HERESIES CHRETIENNES	23	5	0
CIVILISATION MEDIEVALE	24	7	1
LEPREUX	9	1	1
CRIMINALITE	224	9	1

Nous constatons en fin de compte qu'en moyenne, sur 100 références consultées, moins de 4 (3,8 %) ont semblé intéressantes et 1 (1 %) a été conservée par le tri final.

OPALE est un précieux outil de travail, même s'il n'est utilisable qu'à partir de 1975, car chaque notice bibliographique est suivie de la liste des autres sujets qui donnent accès à cette notice et ceci aide à cerner le contenu du document et à juger de sa pertinence. Cependant le taux de satisfaction final est inférieur à celui obtenu par la Bibliographie annuelle de l'histoire de France : 1% / 4,8 %.

3. Documents spécifiques :

a. FRANCIS

La base de données FRANCIS, produite par le CNRS, contient les références de 1 200 000 documents (des articles de périodiques à plus de 90%), parus depuis 1972 et concernant les sciences humaines, sciences sociales et l'économie. Sa mise à jour est trimestrielle.

Nous avons construit la stratégie de recherche suivante:

MOYEN, AV AGE
 VIOLENCE OU CRIMINALITE OU REVOLTE OU EMEUTE? OU DESORDRE?

et la combinaison des deux étapes nous a donné 92 références. Nous avons choisi de ne pas délimiter la question géographiquement (Europe) et chronologiquement (XIIIe-XVIe siècles) car l'indexation de FRANCIS étant imparfaite, nous aurions perdu des références. De plus, nous avons fait porter la recherche sur l'ensemble de la base de données car il n'existe pas de domaine "histoire".

Malgré ces imprécisions, 12 notices ont été conservées ce qui donne un taux de pertinence de 13 %. Ce chiffre est très supérieur à ce qui a été vu plus haut mais il reste quand même faible pour une interrogation de base de données. La mauvaise indexation de FRANCIS est responsable de cet état de fait. Toutefois, FRANCIS présente l'avantage de fournir rapidement des références de périodiques, surtout étrangers.

Historical abstracts ?

b. Les thèses

La recherche sur les thèses abordant le sujet de la violence au Moyen Age s'est faite sur minitel par le 36.15 GIE + TELETHESES. Cette base de données, alimentée par le fichier central des thèses à Nanterre, recense les thèses soutenues à partir de 1972 dans les universités françaises. L'interrogation est possible par auteur, mots du titre, discipline, aire géographique, établissement de soutenance, directeur de thèse et mots-clefs.

6 références intéressantes ont été obtenues, dans la discipline histoire, par les mots du titre: "MOYEN AGE, VILLE" et par la suite 3 d'entre elles ont été conservées. Mais cette base de données ne permet pas de dresser une liste satisfaisante de thèses car on ne peut combiner les descripteurs par des opérateurs booléens et les mots-clefs ne portent que sur les thèses postérieures à 1985.

au-delà ?

Cette recherche a permis de recenser 130 références bibliographiques. Ce tri devrait être complété par l'examen de ces 130 documents primaires car les notices bibliographiques ne donnent pas assez d'indications sur leur pertinence. Cependant, il ne nous a pas été possible, faute de temps, de tous les consulter. Nous pouvons seulement faire remarquer que sur 33 documents analysés, 28 ont été utiles pour réaliser la synthèse sur le sujet et, de plus, ont fourni des références supplémentaires.

PARTIE II : SYNTHÈSE

Annoncer que l'on travaille sur la violence dans les villes du XIIIe au XVe siècle provoque chez beaucoup de personnes l'étonnement et même le rire car, selon l'opinion courante, tout est violence au Moyen Age . Pour récuser cette affirmation et prouver qu'une étude de l'agressivité dans les villes européennes de cette période ne nécessite pas l'étude du Moyen Age en son entier, il faut d'abord définir exactement ce qu'est la violence . Pour Robert Muchembled <10>, c'est un concept flou qui évolue et se modifie selon les époques et les civilisations. Cependant, il affirme qu'elle est inhérente à toute formation sociale, enracinée au coeur de l'être humain. Bernard Chevalier <26>, lui, la caractérise comme "un usage anormal et illégal de la force qui est toujours le reflet d'un déséquilibre social et culturel". Ces deux historiens, tout comme Jean Delumeau <86>, pensent que l'étude de la violence ne relève pas seulement de l'histoire mais doit se situer au carrefour des sciences humaines; la psychanalyse, la philosophie, la biologie... et même l'éthologie avec les découvertes de Lorentz permettent de fournir des explications à ce phénomène.

Cependant, quelque soit la manière d'aborder le sujet, une constatation s'impose à travers la lecture des articles et des livres : la société urbaine des XIIIe, XIVe et XVe siècles est dominée par la violence. Bernard Chevalier parle de la "ville... en proie à une violence frénétique ou latente mais jamais absente", Robert Muchembled du "sang qui coule d'abondance dans les villes et les villages de la fin du Moyen Age". La violence au Moyen Age fait partie de la vie quotidienne et nous allons présenter, dans la première partie de cette synthèse, quelques explications avancées par les historiens pour comprendre cet état de fait. Puis nous tenterons de regrouper des études menées sur ce sujet selon certaines catégories de personnes, victimes et/ou auteurs de violences.

I. La violence style de vie général

Les sources les plus précieuses pour l'étude de la violence dans les villes du XIIIe au XVe siècles sont les lettres de rémission, lettres de justice qui transforment une infraction criminelle en simple délit civil. Ces documents détaillent les circonstances précises de l'éclatement de l'agressivité. Des analyses ont été faites pour quelques régions telles les pays de la Loire moyenne¹ ou l'Artois² et sont largement citées et utilisées dans les livres et articles étudiés. Par contre, les archives judiciaires sur lesquelles se fondent certains historiens³ sont en général trop lacunaires pour fournir des estimations chiffrées, si ce n'est sur une courte période.

1. M. Bourin et B. Chevalier <19>

2. Robert Muchembled <23>

3. Jacques Chiffolleau <36> : les archives de la Cour temporelle

A. "Un air saturé de violence"¹

1. Importance et typologie des violences urbaines

La ville pousse au crime. M. Bourin et Bernard Chevalier pour les pays de la Loire <19>, B. Geremek pour Paris <123> ont calculé qu'il y avait deux fois plus de criminels dans les villes que dans les campagnes. Ils remarquent aussi que si le meurtre sans préméditation et le viol sont répandus aussi bien dans les sociétés urbaines que rurales, le vol d'argent ou d'objets de valeur, les fraudes, la fausse monnaie et les crimes de lèse-majesté sont plus spécifiques aux villes.

Toutes les statistiques concordent pour prouver l'importance exceptionnelle des violences physiques ou verbales dans l'ensemble des délits recensés par les lettres de rémission. Au début du XV^e siècle, dans la justice du Temple, 80 % des procès ont pour origine de *chaudes mêlées* c'est à dire des bagarres avec effusion de sang². A Avignon au XIV^e siècle, les amendes infligées aux bagarreurs ou à ceux qui ont proféré des injures représentent 47 % du total. Plus de 10 % portent sur les infractions aux interdictions du port d'armes, d'où un total de plus de 57 % d'amendes liées de près ou de loin à l'agressivité³. Les violences sexuelles sont aussi très importantes : 3,4 % du total des amendes à Avignon tandis qu'à Dijon, au XIV^e siècle, une vingtaine de vols publics sont commis chaque année⁴. Ce chiffre est une extrapolation faite à partir des données relevées dans les sources car beaucoup de femmes ne portent pas plainte par crainte du déshonneur. 80 % de ces vols sont des attaques collectives effectuées par des groupes de 2 à 15 individus. L'agressivité verbale (blasphèmes, injures à la Cour) est faible³ à Avignon, respectivement 0,7 % et 3 % du total des amendes. Les lettres de rémission montrent que des sanctions très fortes frappent de tels délits⁵. Les condamnations pour vol apparaissent à première vue moins nombreuses que celles ayant pour cause l'agressivité (3,5 % des amendes à Avignon). Mais les archives judiciaires recensent seulement les larcins et non les vols plus importants qui conduisent à la pendaison ou mutilation de leurs auteurs. De même, des lettres de grâce sont plus rarement accordées pour un tel crime. Il est d'ailleurs intéressant de noter que même les vols sont effectués avec violence.

Il n'en reste pas moins que les coups, rixes et injures sont supérieurs aux vols et atteintes à la propriété dans les villes des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles.

2. Déroulement de la violence

Les études relatées dans livres et articles permettent de reconstituer le scénario des scènes de violence. Le plus souvent, l'injure verbale en marque le début. Elle sert à rabaisser l'adversaire en mettant en cause ou en doute son intégrité morale, physique, sexuelle. En 1405 en Bretagne, un individu en tue un autre car il *luy avoit dit injurieusement qu'il cognoissoit mieulx sa femme que luy*⁶. On s'accuse d'être fourbe, déloyal, méchant - *Tu n'es pas un bon homme* - puis rapidement on assimile l'autre aux réprouvés de la société urbaine - *ribault, truant, vil putan, cucurbita, cogos, sodomita...* C'est alors la lutte physique, les *coups et collées*, la *prinse au corps et au poill* dont le but n'est pas de répandre le sang mais de donner à l'autre une correction publique par coups de pied, de poing, de dents... Les adversaires saisissent des objets qu'ils se lancent (lanterne, pierre, croûton de pain rassis) avant d'user de leurs armes (couteau, dague, épée, épieu, gros bâton noueux). L'effusion de sang, l'intervention des voisins et l'arrivée des sergents mettent fin à la rixe.

Le caractère spontané et gratuit de l'agressivité apparaît nettement dans tous les exemples cités par les historiens. Les explications données dans les lettres de rémission mettent en avant la *chaude colère*, la *tentation du Diable*, la *faiblesse passagère*... Les blessures ne sont pas préméditées mais malheureusement les insuffisances de la médecine médiévale conduisent souvent à la mort du blessé.

1. Robert Muchembled <23>

2. Jacques Le Goff <27>

3. Jacques Chiffolleau <36>

4. J. Rossiaud <62>

5. Jacqueline Hoareau-Dodinau <97>

6. Jean Pierre Leguay <21>

3. Les circonstances de la violence

Certains moments et certains lieux favorisent l'agressivité. Les lieux d'élection de la violence sont la taverne, les auberges, les débits de boissons. En Bretagne, beaucoup d'affaires graves commencent à l'auberge à cause de l'ébriété due à une forte consommation de vin ou de cidre : 120 litres par an pour les Nantais¹. Les tavernes sont aussi les endroits de rencontre privilégiés des délinquants et la promiscuité y est grande. A Avignon, trois sergents qui prenaient un pot à la taverne voisine de celle du Lion se lancent à la figure des verres et des cruches pleines d'eau puis tirent leurs épées et tout se termine *cum magna effusione*². Le cimetière a lui aussi mauvaise réputation car ses ombres sont propices aux attentats; un ambassadeur de Majorque est assassiné près du cimetière Saint-Didier d'Avignon. De même, les rives des fleuves voient s'affronter les nautoniers et autres hommes qui vivent de la navigation et sont brutaux et forts en gueule.

Cette énumération des lieux de violence montre que celle-ci appartient à la sociabilité urbaine, qu'elle est liée à la vie hors de la maison et plus particulièrement aux rues, places et endroits publics où les hommes se rassemblent pour travailler, jouer, bavarder... L'analyse des temps propices à l'agressivité confirme cette appréciation. Les circonstances favorables sont les jours de fête et, plus précisément, le *crépuscule*, l'*heure tardive*, la *magna nox* (pleine nuit)³. Les hommes du Moyen Age éprouvent de l'inquiétude et rapidement de la terreur face à la nuit car celle-ci est le domaine de l'Ennemi; elle permet l'effacement des contraintes et des lois dans les ténèbres complices².

Les jeux et fêtes, étudiés par de nombreux historiens, sont l'occasion de débordements spectaculaires de violence d'où les interdictions et condamnations qui les frappent. A Cambrai, les fêtes des Fous sont de véritables rites de sauvagerie momentanée⁴. Les analyses d'Isabelle Paresys sur les jeux de Lille <77> et de Jean-Michel Mehl sur les dés au Moyen Age <73> apportent des informations intéressantes. Le jeu de dés est alors pratiqué à grande échelle, dans toutes les catégories sociales et dans tous les lieux, même dans les églises. Les enjeux vont de quelques piécettes pour payer les consommations à la taverne à d'énormes sommes (vaisselle de luxe, pierres précieuses, chevaux). Or très souvent, des désaccords éclatent et le jeu dégénère. Les lettres de rémission sont remplies de récits de rixes sanglantes causées par une partie de dés. Isabelle Paresys décrit elle aussi les violences lors des jeux qui se déroulent à Lille au XVe siècle, surtout en hiver pour Noël et le carnaval. Ces divertissements (batailles de rue, mascarades, jeu de paume...) se pratiquent dans les rues, sur les places et entraînent des déchaînements d'agressivité d'où les interdictions lancées par les autorités de la ville.

Ces désordres sont condamnés par la justice (de l'amende au bannissement). Les amendes lilloises vont, au XVe siècle, de 20 à 60 sols, 60 sols étant une très forte somme car elle correspond à l'achat de la bourgeoisie de la ville. Mais peu d'amendes sont payées. L'Eglise condamne elle aussi les jeux (jusqu'à l'excommunication) pour plusieurs raisons. Elle leur reproche de détourner d'actions plus importantes aux yeux de Dieu, de développer l'oisiveté et surtout de faire naître les blasphèmes, violences verbales contre Dieu. *S'ingèrent plusieurs desdicts joueurs de faire grandz détestables sermens et juremens en blasphémant le nom de Dieu, de ses saintz, dont adviennent grandz maux et inconvéniens et tellement que à ceste cause plusieurs ont esté bleschiez et navrez et les aucuns tuez et occis*. Les dés sont particulièrement visés car, en plus de leur pratique généralisée, ils évoquent le partage de la tunique du Christ, jouée aux dés par les soldats romains. Jean-Michel Mehl note que se développe au XVe siècle, le mythe de l'invention diabolique de ces petits cubes malfaisants.

Cependant, le divorce est complet entre ces condamnations et les habitudes des hommes même si, dans les mentalités populaires, le jeu a mauvaise réputation car associé à la boisson, au sexe et à la fréquentation d'individus de mauvaise vie.

A ces temps et lieux favorables, il faut ajouter le port d'armes car, malgré les nombreuses ordonnances, aucun homme ne sort sans armes, ne serait-ce qu'un couteau à *trancher pain*⁵. A Avignon, en sept mois et demi (entre 1352 et 1353), les sergents ont confisqué plus de 320 épées, dagues...⁶

1. Jean Pierre Leguay <21>

2. Jacques Chiffolleau <36>

3. Robert Muchembled <10>

4. Claude Fouret <66>

5. Bernard Chevalier <26>

6. Jacques Chiffolleau <36>

4. Les auteurs et les explications de la violence

L'agressivité est essentiellement le fait des hommes mais des femmes (prostituées et servantes surtout) y prennent part comme actrices ou comme source de conflits. La violence féminine est cependant plus importante au Moyen Age que de nos jours et à Avignon tout au moins, le nombre de condamnées augmente au long du XIVe siècle à cause sans doute de la surveillance accrue des prostituées¹.

Cette violence existe dans tous les milieux sociaux : chez les nobles, les clercs (sept prêtres appartiennent à la bande de 15 malfaiteurs jugée à Paris en 1389² et, dans les pays de la Loire, ils sont 2,2 % des bénéficiaires de lettres de rémission³, dans les familles aisées... Dans ce dernier cas, la situation lilloise⁴ montre que ces violences bourgeoises apparaissent peu car les bourgeois sont jugés par leurs pairs et peuvent engager une procédure de paix. En effet, pour suppléer à la vengeance née du désir de punir un crime de sang, un accord est enregistré devant l'échevinage de la ville qui apporte ainsi son arbitrage. La rupture de cette paix constitue alors un délit.

Jacques Chiffolleau <36> donne des précisions supplémentaires en distinguant deux catégories de personnes recensées dans les archives judiciaires d'Avignon : d'une part les "honnêtes gens" qui passent rarement devant le tribunal (hommes de loi, marchands, manieurs d'argent...) et d'autre part les "habitués" à partir desquels il dresse une typologie des milieux violents.

Les bouchers sont dans toutes les villes des acteurs importants de la violence car ce sont des hommes forts et habiles au maniement des couteaux. Leur agressivité apparaît nettement dans les multiples révoltes qui secouent les villes du XIIIe au XVe siècle et dont ils sont les meneurs. Les tailleurs sont souvent cités dans les archives judiciaires et les récits de violence sans qu'une explication puisse être avancée. Enfin, les sergents contribuent plus à déclencher l'agressivité qu'à maintenir la paix car ils ont armés, rarement bien famés et bénéficient d'une relative impunité. Quant aux autres, ce sont des déracinés; les nautoniers, charretiers... sont des gens du voyage qui vivent dans une instabilité totale. Ainsi le charretier Jean de Lorraine rencontre dans la rue des enfants qui jouent, détruit du pied leur jeu et comme un enfant fait mine de lui jeter une pierre, il le prend et lui porte un mauvais coup à la tête.

Il en est de même des cultivateurs chassés dans la ville par les guerres et les pestes ou des domestiques qui rompent soudain le contrat qui les liait à leurs maîtres pour partir à l'aventure. Ils sont condamnés pour violences et vols. Ces déracinés sont des hommes pauvres qui vivent en marge de la société urbaine sans toutefois être des marginaux.

La violence est essentiellement le fait des citadins et non d'étrangers. Plus précisément, elle éclate dans la plupart des cas entre deux hommes ou deux femmes de même condition, même statut, même âge à cause des difficultés de relation. Les explications, précieuses parce que rares, citées dans les lettres de rémission sont la jalousie, la concurrence... La violence urbaine est une violence inter-individuelle entre gens qui se connaissent, une violence de promiscuité, de refus de l'autre. Pendant longtemps, les historiens ont vu en elle un signe du déclin du Moyen Age et les explications données ont été l'irrationalité, la sauvagerie propres à l'homme médiéval. Les recherches actuelles fournissent d'avantage de précisions.

La conjoncture, tout d'abord, avec à partir du XIVe siècle, les pestes, la rigueur des saisons, les destructions nées des guerres est source de désordres. Les déracinés chassés de leurs terres voient, dans le cadre urbain se dissoudre les solidarités traditionnelles, le contrôle croisé qui s'exerce dans les villages. Or ces arrivants ont des difficultés à participer à la sociabilité urbaine car ils ne connaissent pas les règles et les conduites qui sont en train de s'y constituer. Les citadins, eux, refusent cet afflux d'étrangers, de gens qu'ils ne connaissent pas et qui sont donc a priori inquiétants. La violence croissante dans les villes de la fin du Moyen Age traduit bien cette crise générale de tous les anciens liens de solidarité.

Enfin, il faut ajouter que l'agressivité imprègne la vie quotidienne de l'homme des XIIIe, XIVe et XVe siècles. Elle est présente dans les tortures judiciaires, dans les mystères joués sur les places publiques, dans les jeux mimés des processions, dans les sculptures, peintures... qui reproduisent avec minutie et délectation les martyrs des saints.

1. Jacques Chiffolleau <36>

2. Bernard Chevalier <26>

3. M. Bourin et B. Chevalier <19>

4. Claude Fouret <66>

B. La dissuasion de la violence

1. La dissuasion mise en place par les autorités

Les moyens de dissuasion sont faibles et peu efficaces. Au début du XIVe siècle la Très Ancienne Coutume de Bretagne prend des mesures : diminution du nombre des tavernes, interdiction des jeux brutaux et de hasard, de l'emploi de mots grossiers, institution d'un service de guet dans toutes les villes...¹ Les résultats sont maigres et Jacques Le Goff <27> montre d'ailleurs qu'à Dijon, le guet est prétexte d'escapades et de mauvais coups et qu'à Saint-Flour, les membres de la milice urbaine fréquentent les tavernes pendant leur service. Ainsi la crainte de la justice, redoutable en apparence, n'existe guère. De plus, l'appareil judiciaire n'est pas toujours efficace : dans les pays de la Loire, 59 % des bénéficiaires des lettres de rémission sont en fuite au XIVe siècle, 68 % au XVe siècle².

Au Moyen Age, la violence n'est pas encore criminalisée; elle reste une affaire privée³, la confiance dans l'appareil judiciaire pour vider une querelle n'ayant pas encore pénétré les mentalités. Lorsque la justice est saisie c'est le plus souvent pour servir de garantie au pacte de non-agression que concluent deux adversaires lassés. Seules les atteintes à la famille, la religion, la propriété reçoivent vraiment l'attention des autorités car elles sont considérées comme des crimes capitaux. Il existe cependant une exception à cette règle que décrit Elisabeth Pavan <60>.

A la fin du XVe siècle, Venise apparaît comme une cité où règne la paix civile et l'harmonie sociale et qui est pour cela glorifiée dans l'historiographie officielle. Or cette ville est troublée par l'ampleur des violences privées et plus particulièrement sexuelles. La République tente donc tout au long du XVe siècle d'insérer tout en le contrôlant le "commerce prostitutionnel" afin d'éradiquer ces violences. Dans le même objectif, elle poursuit de plus en plus assidûment les "sodomites", allant jusqu'à interdire les déguisements qui permettent par exemple à une femme de séduire un homme en se faisant passer pour un autre homme. Les autorités ont aussi le souci d'éviter que la cité, toujours en lutte contre les eaux, ne subisse le sort de Sodome. Mais malgré une juridiction contraignante, la République échoue à réduire les violences nocturnes et à faire disparaître ou à même simplement contenir le "mal sodomite". Ces règlements sont intéressants car ils témoignent de l'intérêt du public pour le privé, des rapports entre l'Etat et les individus et surtout apparaissent comme une première ébauche du contrôle des comportements.

L'exemple de Venise reste isolé et dans le cas général la justice intervient peu pour limiter les violences. Elle joue cependant un rôle de régulation de la vie sociale car elle autorise dans une limite assez importante, les défoulements causés par l'agressivité. Cependant, ce système de contrôle se dérègle au XVe siècle et n'est pas remplacé aussitôt par une conception criminelle des heurts entre les personnes³.

Lorsque la justice sévit, elle agit elle aussi avec une grande cruauté. L'aveu est obtenu par la torture, les peines infligées au coupable sont très diverses : en Bretagne¹ mais l'analyse est valable pour les autres provinces et pays, elles vont de la fustigation et de l'exposition au pilori (pour les voleurs et blasphémateurs) aux mutilations (pour les vols et l'évasion) et à la peine de mort (vols supérieurs à 5 sous, meurtres avec préméditation, incendies...). Les exécutions concernent hommes et femmes à moins que ces dernières ne soient enceintes ce qui retarde le supplice. La corde, la hache, le feu et l'eau sont les moyens les plus usités pour procurer la mort. Toutefois, la décapitation, les bûchers (pour les hérétiques et les "bougres"), la noyade restent exceptionnels. Ces supplices ont lieu pendant les marchés, les foires afin d'attirer les foules et de susciter chez elles une peur salutaire. La mise en scène est impressionnante, le coupable est traîné par toute la ville avec des arrêts aux endroits les plus fréquentés pour y être fustigé et subir de nombreuses tortures. Pourtant le but espéré n'est pas atteint et ces scènes contribuent plutôt à faire de la violence un élément familier de la vie quotidienne.

2. La dissuasion mise en place par l'Eglise

La Colère est considérée comme un des sept péchés capitaux et le "tu ne tueras point" du Décalogue est connu de tous. Mais la violence ne fait pas partie des péchés condamnés avec le plus de

1. Jean Pierre Leguay <21>

2. Bernard Guénéé cité par Bernard Chevalier <26>

3. Robert Muchembled <10>

virulence par les prédicateurs c'est à dire l'avarice, la luxure, la paresse et la gourmandise¹. Il est vrai cependant que l'ivrognerie et les jeux qui sont souvent cause de désordres sont flétris par l'Eglise.

Des informations curieuses et instructives sur l'évolution de la conception de l'enfer aux XIVe et XVe siècles sont apportées par Jérôme Baschet <81>. Pour lui le XIVe siècle est une étape décisive dans l'effort mené par l'Eglise pour renforcer la peur de l'enfer. La terreur est créée par deux moyens : l'investissement du quotidien et la transposition des peurs terrestres.

Les scènes de torture infernales utilisent de plus en plus les instruments c'est à dire les couteaux, épées, gibets, roue, crochet mais aussi les objets du quotidien détournés de leur vocation tels les lits de braise où cuisent les paresseux, les celliers où rotissent les avares ou les instruments de cuisine (marmite, rotissoire...). Nous n'avons malheureusement pas trouvé trace de violent ou de coléreux dans la description des damnés faite par l'auteur de l'article. Ainsi, l'image infernale prend place au coeur du quotidien qui devient effrayant puisque ses potentialités de danger se réalisent en punition.

Les peurs terrestres agitées par l'enfer sont parmi les angoisses les plus profondes de l'homme médiéval : la peur de la nuit, des animaux (loups qui dévorent les avares), des intempéries. Il est particulièrement intéressant de noter la progressive similitude entre les scènes de torture que présente la justice terrestre et celles qui s'opèrent en enfer. Ainsi l'arbre qui au XIIIe siècle soutenait encore la corde des pendus se transforme au XIVe siècle en gibet. Et les chaudrons où cuisent les damnés rappellent le supplice des faux-monnayeurs.

Le discours sur l'enfer tenu par l'Eglise devient donc de plus en plus rigoureux : les idées de mitigation des peines, d'enfer provisoire ou réservé seulement à certains pécheurs sont fermement combattues. Cette peur de l'enfer n'est pas, bien sûr, une fin en soi mais doit ramener le pécheur à la confession.

Cette analyse de J. Baschet est riche d'enseignements sur la violence au Moyen Age. Elle tend à montrer tout d'abord que cette dernière a crû de telle façon à partir du XIVe siècle que la conception de l'enfer a dû être modifiée afin qu'il continue à rester le lieu de l'horreur absolue. De plus, la nature y apparaît beaucoup moins qu'aux siècles précédents; l'enfer paraît teinté par l'essor urbain. Enfin, ce dernier s'inspire de plus en plus de la violence quotidienne où l'on voit l'objet banal (pierre, croûton de pain rassis) se transformer en une arme mortelle et l'art du bourreau prolonger les souffrances du supplicié, ce qui est un vague reflet de l'éternité des peines infernales. L'enfer du XIVe siècle perd en fantastique ce qu'il gagne en cruauté.

Ainsi les châtiments exercés par la justice ou promis par l'Eglise augmentent à la fin du Moyen Age mais sans pouvoir toutefois limiter l'agressivité omniprésente et croissante des sociétés urbaines de l'Europe du XIIIe siècle au XVe siècle.

Nous allons dans une seconde partie étudier certaines catégories de personnes auteurs et/ou victimes de la violence.

1. Jean Delumeau <86>

II. Etudes de la violence dans quelques groupes sociaux

A. Les femmes

Nous avons déjà vu qu'elles sont moins souvent que les hommes actrices de la violence mais cependant elles sont parfois auteurs de crimes tels que l'infanticide sévèrement puni ou les crimes passionnels, les vols... Elles apparaissent beaucoup plus comme victimes de l'agressivité, notamment des violences sexuelles. A Dijon¹, les auteurs de viol sont dans leur grande majorité des citadins. Leurs victimes sont à 60 % des célibataires, en âge de mariage ou de remariage (les viols de fillette sont très rares et considérés comme un crime particulièrement odieux) et appartiennent aux couches les plus démunies de la population (servantes, filles ou épouses de manouvriers).

Ces attaques entraînent la diffamation et par conséquent des difficultés de réinsertion sociale et même familiale; le viol précède souvent la prostitution. Jacques Chiffolleau <36> a calculé qu'à Avignon, un quart des prostituées a été amené à ce métier après un viol collectif. Cette violence sexuelle ne provoque pas la réprobation sociale. Jacques Le Goff <27> cite le cas de Mangin Le Tailleur, joueur de dague et violeur qui savait si bien amuser la société qu'il était, au lendemain de ces innombrables agressions et emprisonnements éphémères, invité dans les fêtes de quartier. De manière générale, la situation des femmes au Moyen Age est une violence subie car celles-ci se trouvent dans une position inférieure et ce, qu'elles soient prostituées, épouses, veuves...²

B. La jeunesse

La violence des jeunes est un phénomène important dans les villes européennes des XIIIe, XIVe et XVe siècles et beaucoup de livres ou d'articles la traitent ou y font allusion.

Au Moyen Age, il faut distinguer la jeunesse des garçons de celle des filles. Pour ces dernières, elle est l'espace qui les sépare du mariage lequel a lieu avant 20 ans dans la quasi totalité des cas. La jeunesse des garçons est, elle, une durée incertaine entre le moment où ils sortent de l'enfance et celui où ils fondent un foyer. Robert Muchembled <10> définit ces jeunes hommes comme des êtres incomplets et les termes vagues qui servent à les désigner confortent cette définition. Ce sont des *valets à marier*, de *jeunes fils*, de *jeunes compagnons*, des *bacheliers*... Ce vocabulaire met en évidence leur dépendance économique et leur célibat. Placés pendant 10 à 15 ans hors des normes sociales, ces jeunes garçons se regroupent en bandes, en royaumes ou abbayes de jeunesse avec leurs codes et leurs rituels. Ces bandes vivent la nuit, courent les filles, se combattent, jouent, s'enivrent... Les lettres de rémission des pays de la Loire³ montrent la fréquence des méfaits commis, surtout dans les tavernes, par des artisans de 20-30 ans regroupés en bandes.

Ces jeunes démunis d'argent et de femme sont en rivalité avec les hommes mariés et les veufs de plus de 30 ans. Cette opinion est confortée par l'analyse des motivations qui les poussent à pratiquer le viol collectif. Ce dernier est une marque de déchéance dont sont marquées la servante "tenue" par son maître, la concubine du prêtre, l'épouse, la jeune veuve ou la fille à marier. Ces jeunes hommes acquièrent ainsi le privilège de la masculinité en obtenant la soumission de la femme (un jeune citadin sur deux participe au moins une fois à ces attaques) et manifestent leur refus de l'ordre existant¹.

Les fêtes et les jeux sont aussi l'occasion de troubler l'ordre social et d'affirmer leur existence. Les plaisirs spécifiques de cette jeunesse cités dans les lettres de rémission sont la danse, la cour amoureuse, les plaisanteries, le "mai" planté devant la porte des filles à marier⁴. Ces groupes turbulents donnent alors le spectacle de leur force, de leur virilité et des qualités de leur âge pour se démarquer du groupe des hommes mariés. Ainsi à Lille⁵ se déroule, au début du Carême, la course de l'Épinette avec l'élection d'un roi, un banquet, l'entrée des combattants venus de toute la Flandre et le tournoi. Les joueurs sont de jeunes patriciens qui aspirent au mariage, à la noblesse, à l'ascension sociale et leur impatience s'exprime par la violence.

Lors des mariages éclatent des cris obscènes, des vociférations, des chahuts dans l'église ou dans la chambre nuptiale et même des brutalités sur la jeune épouse. Dans certaines villes, les mariés

1. J. Rossiaud <62>

2. Bernard Chevalier <26>

3. M. Bourin et B. Chevalier <19>

4. Isabelle Paresys <77>

5. Claude Fouret <66>

préfèrent payer une amende à l'abbaye de jeunesse pour éviter ces débordements. Les veufs ou les veuves qui se remarient sont l'objet privilégié de ces attaques qui s'expriment par le charivari. Ce dernier, apparu au milieu du XIVe siècle, est un chahut violent avec force insultes, hurlements, tintamarre d'instruments dérisoires comme des ustensiles de cuisine, devant le domicile des nouveaux époux. Ces farces visent aussi les maris battus, les cocus... que l'on exhibe sur des ânes, les femmes adultères ou présumées telles.

Les fêtes et les jeux, tout comme les violences sexuelles, apparaissent donc comme un contre-pouvoir matrimonial¹. Ces débordements sont vus avec indulgence par la société urbaine car les jeunes gens ne cherchent pas à détruire l'ordre social mais expriment des protestations contre un ordre conjugal auquel ils espèrent appartenir un jour. Bien plus, cette violence est intégratrice car elle vise à prouver que ses acteurs sont dignes d'appartenir à un groupe de jeunesse et au-delà à la société des adultes qui fournit le modèle à imiter². En effet par leur agressivité ces jeunes hommes affirment qu'ils savent survivre dans un monde dangereux, tenir leur place dans la communauté et garder leur honneur en exerçant leur droit de vengeance. Il n'en est pas de même pour tous les exclus que la société urbaine rejette.

C. Quelques catégories d'exclus

1. Les juifs

La vie des juifs dans les villes est étudiée par de nombreux historiens qui remarquent que la violence (rixes, confits...) est tout aussi importante dans leur communauté qu'ailleurs. Ainsi, au sein de la juiverie d'Arles, les projets matrimoniaux sont source de scènes de violence relatées par les actes notariés³. Mais les juifs sont aussi et surtout victimes: tout au long des XIIIe, XIVe et XVe siècles et dans tous les pays d'Europe, des persécutions éclatent régulièrement contre eux. Jean Delumeau <86> cite quelques exemples espagnols.

Le Jeudi Saint 1331, à Gérone, une trentaine de clercs et d'écoliers conduite par des chanoines font irruption dans le quartier juif et veulent y mettre le feu. En 1348, à Cervera, c'est le peuple qui fait un pogrom à l'occasion de la Peste Noire. D'ailleurs, des massacres éclatent dans toutes les villes d'Europe car la rumeur accuse les juifs d'avoir provoqué la Peste. A Strasbourg, en février 1349, la moitié de la coionie juive forte de 1984 membres est brûlée. En 1378, l'archidiacre de Séville, Martinez d'Ecija tonne contre les juifs, malgré les ordres du roi : *un chrétien qui mettrait à mal ou tuerait un juif ne causerait nui dépiaisir au roi et à la reine, tout au contraire*. En 1391, il accroît ses violence verbales de telle manière que le 6 juin, la foule envahit le quartier juif et pousse ses habitants à choisir entre mort ou conversion. De Séville, le pogrom se répand dans toute l'Espagne.

Les juifs, relégués dans un quartier à part, servent ainsi de bouc émissaire à la population urbaine lors des crises et catastrophes qui frappent les villes. Il en est de même, mais dans une moindre mesure des lépreux.

2. Les lépreux

La lèpre, étudiée pour la période médiévale par Françoise Bériac <117>, est la maladie par excellence au point qu'à partir du XIIe siècle le terme *infamus* (malade) prend parfois le sens spécifique de lépreux. La tradition judéo-chrétienne fait de cette maladie une impureté, le châtement ou le symbole du péché mais aussi par conséquent la voie de rédemption privilégiée. Elu ou réprouvé, le lépreux est séparé des personnes saines, porte la mention de lépreux après son nom et a même un statut juridique particulier dès le XIIe siècle. Cette mise en ségrégation est prononcée par un jury réuni à cause de la rumeur publique ou d'un médecin. Dans certains diocèses du nord et de l'est de la France, en Angleterre et dans les pays rhénans, une cérémonie macabre a alors lieu : après la messe où retentit le chant des morts, le lépreux est escorté jusqu'à sa nouvelle demeure. On lui fait subir un simulacre d'inhumation puis, après lecture de ce qui lui est désormais interdit (comme habiter dans les agglomérations), on lui remet après bénédiction ses gants, sa crécelle et son barillet.

1. J. Rossiaud <62>

2. Nicole Pellegrin <78>

3. J. Shatzmiller <116>

Certains lépreux trouvent refuge, contre paiement, dans les léproseries ce qui leur permet de ne pas mourir de faim tandis que les autres sont obligés de mendier sur les routes. La vie dans ces maladreries est le théâtre de violences car les lépreux ne peuvent fréquenter qu'un groupe restreint de personnes d'où une forte promiscuité. L'horreur et le mépris qui entourent les lépreux et causent leur exclusion se transforment en certaines circonstances en violences collectives. Ainsi, au printemps 1321¹ et pour des raisons multiples (politique, économique, sociale), les populations du midi de la France massacrent les lépreux accusés d'avoir voulu empoisonner ou rendre lépreux les chrétiens. Tous les lépreux et lépreuses de plus de 14 ans ayant avoué sont brûlés. Puis la rumeur publique désigne les juifs comme complices du complot et des pogroms éclatent, avec l'appui des autorités politiques et religieuses locales. En conséquence, une ordonnance de Philippe V prise en 1322 exige la réclusion des lépreux non par mesure d'hygiène mais pour *contenir la méchanceté des lépreux contre les personnes saines*. Rapidement cependant, cette réclusion apparaît comme une brimade injustifiée et cruelle et n'est plus appliquée.

Ainsi, les lépreux sont parfois victimes de pulsions agressives habituelles envers les juifs car ils sont comme ces derniers une minorité vivant à part. De façon générale, ces massacres dénotent dans les populations urbaines une grande agressivité contre l'Autre.

3. Les sorciers

Les réactions contre toutes les personnes soupçonnées de pratiquer la sorcellerie sont extrêmement violentes². Des menaces contre le "sorcier" - *vous me faictes mourir ma femme maiz se ne la guerissez, je vous batray tant que vous ne serez jamais bien* - on en arrive rapidement à l'expédition punitive qui cause parfois de graves blessures ou la mort. Le but de ces violences physiques est l'intimidation mais aussi le caractère curatif de l'envoûtement - *de telles sorceries on ne puet jamais guerir, comme est commune renommée et fame publicque par le païs de Lyonnais, si non par force de cops*.

Pierre Braun cite un cas de réaction collective, en 1453, à Marmande. Alors qu'une épidémie décime la ville, naît une rumeur qui accuse les sorcières d'en être responsables. Arrive alors un étranger qui annonce qu'une sorcière arrêtée en Armagnac a mis en cause une habitante de Marmande. Aussitôt les consuls l'emprisonnent mais le peuple ne s'en contente pas; 200 hommes munis de bâton et d'armes forcent les consuls à arrêter une douzaine de "sorcières". Quelques jours plus tard, ces femmes sont torturées en dehors de toute procédure judiciaire régulière et trois d'entre elles avouent avoir *usé de l'art de sorcerie* et sont brûlées. Deux autres se rétractent et le baile, approuvé par les consuls, refuse de les condamner à mort mais la population les exécute tout de même. Deux autres femmes meurent à la suite de tortures prolongées de manière inhabituelle car elles refusent d'avouer. Les autres sont relâchées.

La peur croissante qu'inspirent les sorciers et les sorcières à la fin du Moyen Age provoque leur persécution laquelle est organisée aussi bien par les autorités ecclésiastiques ou laïques (les peines vont de l'amende au bûcher) que par le peuple. Les injures qui accusent l'autre de sorcellerie sont graves et entraînent parfois des bagarres mortelles.

4. Les suicidés

Une condamnation radicale frappe le suicide³, crime dont l'auteur est en même temps la victime. *S'occire soi même, être homicide de soi même* : ces expressions désignent l'acte pour lequel il n'existe pas de mot. Le suicide est une victoire du Diable car, alors que la crainte de la mort subite (celle qui survient sans laisser le temps de se confesser) est présente dans tous les esprits, les suicidés commettent un crime qu'ils ne peuvent expier, un péché mortel qui les envoie droit en enfer. Pourtant le suicide existe chez les chrétiens et dans toutes les catégories sociales. Il concerne surtout les hommes et est effectué par pendaison, noyade, couteau et chute. Les raisons en sont les malheurs individuels et collectifs et la *tentation de l'Ennemi*.

Si le suicidé n'est pas reconnu *furieux* ou *forcené* par la justice, il est alors complètement retranché de la communauté des morts et des vivants. Une cérémonie marque cette condamnation. Quand le suicide a eu lieu dans la maison, le corps en est extrait par un trou creusé sous la porte qui

1. Françoise Bériac <118>

2. Pierre Braun <82>

3. Jean Claude Schmitt <96>

reste fermée. Puis le cadavre est traîné sur une claie et jeté à la décharge. Aucune prière n'est faite pour lui car il s'est voué lui-même à la damnation éternelle.

Il faut signaler que dès le XIIIe siècle l'Eglise met en place une prévention du suicide par le biais de la confession. Celle-ci permet au prêtre de reconnaître la *désespérance* de l'âme qui conduit au suicide et d'y faire face par le réconfort.

5. Les marginaux

Roger Chartier <121> donne trois définitions à la marginalité : c'est un acte volontaire qui met en marge de la société, c'est un déclassé économique, c'est un produit du regard social (la société désigne les marginaux par des discours ou des pratiques sociales).

Aux XIIe et XIIIe siècles, la marginalité n'a pas de sens car pauvre, mendiant et vagabond sont intégrés dans une vision du monde qui leur assigne une place. Mais à partir du XIVe siècle, ils sont de plus en plus marginalisés et dans les mentalités populaires apparaissent comme "inutiles au monde car ils ne travaillent pas", "demeurant partout car ce sont des errants", "une population sans maître car ils ne dépendent pas d'un seigneur ou d'un maître de métier"¹. Les explications sont à rechercher dans la croissance du vagabondage causée par les catastrophes (guerres, pestes) et par la mobilité (nécessité d'aller trouver du travail ailleurs). Le vagabondage qui n'avait jamais été bien vu est de plus en plus assimilé à un crime. Dans l'esprit des juges, il y a confusion entre mobilité même légitime et délit².

D. Les révoltes

Les émotions populaires sont endémiques à la fin du Moyen Age³ et leurs causes sont très diverses (politiques, économiques, sociales...). Cependant le scénario de la révolte est toujours le même. Dans un moment de tension un incident éclate, la foule s'assemble, désigne des ennemis. Les émeutiers sont des gens du peuple, des délinquants à qui on ouvre parfois les portes des prisons, des femmes et des enfants. Les meneurs sont le plus souvent les membres d'une ou de plusieurs corporations comme les tisserands (à Rouen en 1382) et surtout les bouchers. Cette foule se livre à la violence : pillage, destructions, meurtres ... dans une ambiance de folie collective, de fête, d'ivresse. A Angers, en 1461, les émeutiers vont là où *estoyent logez les dits officiers et ès maisons des bourgeois et autres où ils rompirent et gastèrent tout ce qu'ils trouvoient avec de gros tricquots et autres bastons desquelz blessèrent plusieurs et emportèrent tous les biens qui estoient les plus beaux et précieux qu'ilz trouvoient*.

Puis vient le temps de la répression. Dans la ville de Pont-à-Mousson⁴, après une révolte des bourgeois contre leur duc, ces derniers sont jetés en prison et leurs biens confisqués. Puis les exécutions ont lieu sur la place publique après l'arrivée du bourreau spécialement venu de Metz. Les victimes sont des gens du peuple dont ni le nom ni le nombre n'est mentionné; par contre le boucher Huillon, l'un des meneurs, reçoit un châtement particulier : il est écorché vif avant d'avoir la tête tranchée.

Les bouchers qui, à Metz en 1356, avaient voulu livrer leur ville à l'empereur Charles V et conduit la révolte sont noyés dans la Moselle.

Ces effrois populaires sont rares mais causent la terreur car ils sont l'exacerbation de la violence quotidienne. Cependant, cette agressivité explosive n'a pas pour but de détruire l'ordre établi mais de le réguler en punissant les puissants qui n'ont pas bien joué leur rôle⁵.

1. Bronislaw Geremek <123>

2. Esther Cohen <122>

3. Bernard Chevalier <26>

4. Hubert Collin <128>

5. Bernard Chevalier <26>

Pendant longtemps, le Moyen Age est apparu comme une époque sinistre dominée par la barbarie et le fanatisme et a fourni à de nombreux écrivains tel Sade¹ le cadre idéal de récits terrifiants. Or les recherches menées depuis une douzaine d'années par certains historiens permettent de nuancer ce jugement. Elles prouvent en effet que l'agressivité est omniprésente dans la vie quotidienne des hommes du Moyen Age, qu'elle fait partie de la sociabilité "normale"². Mais elles détruisent l'image stéréotypée de la violence médiévale en montrant qu'elle revêt des formes très diverses (violence subie des femmes, violence acceptée des jeunes, violence de l'exclusion...) et que, de plus, elle évolue du XIIIe siècle au XVe siècle à cause de l'ampleur croissante des crises.

Ces recherches contribuent à l'étude plus générale de l'histoire de la violence de l'Antiquité à nos jours.

1. B. Didier <15>

2. Robert Muchembled <10>

PARTIE III : BIBLIOGRAPHIE

I. INSTRUMENTS DE RECHERCHE

<1>

Bibliographie annuelle de l'histoire de France du cinquième siècle... Comité Français des Sciences Historiques. Paris : C.N.R.S, 1978-1988.

<2>

Base de données FRANCIS. C.D.S.H., 1972-

II. GENERALITES

A. Conceptions de la violence :

<3>

BIGEARD, JM. (Ed.). *La violence*. Paris : Larousse, 1974. 127 p. Idéologies et sociétés.

<4>

CHESNAIS, JC. *Histoire de la violence en occident de 1800 à nos jours*. Paris : Laffont, 1981.

<5>

COURTOIS, Gérard. *La vengeance dans la pensée occidentale. La vengeance*. Paris : Cujas, 1984. 253 p. Collection Echanges.

<6>

Dies illa : death in the Middle Ages. Proceedings of the 1983 Manchester Colloquium. Liverpool : Francis Cairns, 1984. 223 p.

<7>

La peur : actes du colloque organisé par le centre de recherches sur l'Angleterre des Tudors à la régence, Université de Lille III, 10-12 mars 1983. Alain Morvan. Lille : Université de Lille III, 1985.

<8>

LE GOFF, Jacques. (Dir.). *L'homme médiéval*. Paris : Seuil, 1989. 435 p.

<9>

MICHAUD, Yves. *La violence*. Paris : PUF, 1986. 127 p. Que sais-je 2251.

<10>

MUCHEMBLED, Robert. *Anthropologie de la violence dans la France moderne (XVe-XVIIIe siècles)*. *Revue de synthèse*, 1987, vol. 108, sér. 4, no. 1, p. 31-35.

<11>

SAVAGNONE, G. *Razionalità e violenza*. *Aquinas : rivista de Filosofia Roma*, 1982, vol. 25, no. 2, p. 309-330.

<12>

Violence et violences : actes du congrès international, Lyon, 1984, les 10-11-12 mai. Institut de recherche et d'intervention en sciences humaines. Bron : Irish, 1985. 280 p.

B. La violence dans la littérature, l'art et le théâtre :

<13>

ARNE, François. Les images de la mort dans les livres d'heures (XIIIe-XVe siècles). *Maison-Dieu*, 1981, no. 145, p. 127-48.

<14>

BESSON, FM. "A armes égales" : une représentation de la violence en France et en Espagne au XIIe siècle. *Gesta*, 1987, vol. 26, no. 2, p. 113-126.

<15>

DIDIER, B. L'image du Moyen Age chez Sade in L'image du Moyen Age dans la littérature française de la Renaissance au XXe siècle. *La Licorne*, 1982, vol. 6, no. 2, p. 301-311.

<16>

GRAVDAL, K. "Camouflaging rape" : the rhetoric of sexual violence in the medieval pastourelle. *The Romanic review*, 1985, vol.76, no 4, p. 361-373.

<17>

MUIR, Lynette R. *Literature and society in medieval France : the mirror and the image, 1100-1500*. Basingstocke : Macmillan, 1985. 267 p.

<18>

PAYEN, JC. Théâtre médiéval et culture urbaine. *Revue d'histoire du théâtre*, 1983, a. 35, no. 2, p. 233-50.

III. ETUDES PAR PAYS, REGION OU VILLE

A. Pays et régions :

<19>

BOURIN, M., CHEVALIER, B. Le comportement criminel dans les pays de la Loire moyenne d'après les lettres de rémission (vers 1380-vers 1450). *Annales de Bretagne*, 1981, vol. 88, no. 3, p. 245-63.

<20>

England in the fifteenth century. Proceedings of the 1986 Marlaxton Symposium. Ed. by Daniel Williams. Woodbridge : Boydell, 1987. 400 p.

<21>

LEGUAY, Jean Pierre. La criminalité en Bretagne au XVe siècle : délits et répressions. *107e Congrès des sociétés savantes, Brest 1982, Sect. Philol. Hist.*, 1984, t. 1, p. 53-79.

<22>

LESCUYER, Jeanne Marie. Violence dans l'Ain entre 1280 et 1380 environ. *Bulletin du centre d'histoire régionale de l'université de Saint-Etienne*, 1977, no. 2, p. 17-25.

<23>

MUCHEMBLED, Robert. *Violence et société : comportements et mentalités populaires en Artois (1400-1660)*. Thèse Etat Histoire : Paris I, 1985.

B. Villes :

1. Généralités :

<24>

Actes du colloque la sociabilité urbaine en Europe du Nord-Ouest du X^{IV}e au X^{VIII}e siècle, Douai, 5 février 1983. *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai*, 1983 (1980-1982), sér. 5, t. 8, 152 p.

<25>

BAREL, Yves. *La ville médiévale : système social, système urbain*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 1977. 700 p.

<26>

CHEVALIER, Bernard. *Les bonnes villes de France du X^{IV}e au X^{VI}e siècle*. Paris : Aubier-Montaigne, 1982. p. 287-302.

<27>

LE GOFF, Jacques (Dir.). *Histoire de la France urbaine : tome 2 la ville médiévale*. Paris : Ed. du Seuil, 1980. 656 p.
Collection dirigée par Georges Duby

<28>

The medieval city : study in honor of Robert S. Lopez. New Haven : Yale University Press, 1977. 345 p.

<29>

Towns and townspeople in the fifteenth century. Ed. by John AF. Thomson. Gloucester : Sutton, 1988. 192 p.

<30>

Violences and civil disorder in Italian cities 1200-1500. Ed. by Lauro Martines. Berkeley : University of California Press, 1972.

2. Etudes locales :

<31>

AMARGIER, Paul. Compte-rendu de la soutenance de thèse de Louis Stouff : la ville d'Arles à la fin du Moyen Age. *Revue historique*, 1980, a. 104, t. 263, no. 534, p. 572-5.

<32>

BECK, Patrice. *Une ville rurale à la fin du Moyen Age : Nuits (Bourgogne)*. Thèse Doctorat histoire : Paris I, 1980.

<33>

BERIAC, Françoise. Compte-rendu de la soutenance de thèse de JP. Leguay : les villes bretonnes à la fin du Moyen Age (1364-vers 1514/1515). *Revue historique*, 1979, a. 103, t. 261, no. 530, p. 557-62.

<34>

CHARBONNIER, Pierre. Les villes d'Auvergne à la fin du Moyen Age vues à travers les lettres de rémission. *Mélanges offerts à P.F. Fournier*, 1985. p. 67-82.

<35>

CHAUVIN-RENAUT, Marie Hélène. *La ville de Remiremont au Moyen Age*. Thèse Doctorat histoire : Nancy II, 1984.

<36>

CHIFFOLEAU, Jacques. La violence au quotidien : Avignon au XIVE siècle, d'après les registres de la Cour temporelle. *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Age, Temps Modernes*, 1980, vol. 92, no. 2, p. 235-71.

<37>

CHIFFOLEAU, Jacques. *Les justices du pape : délinquance et criminalité dans la région d'Avignon au XIVE siècle*. Paris : Publications de la Sorbonne, 1984. 335 p.

<38>

COHEN, Esther. Patterns of crime in fourteenth century Paris. *French hist. Stud.*, 1980, vol. 11, no. 3, p. 307-27.

<39>

DEVINCK, Martine. *La criminalité et sa répression dans la gouvernance de Lille, 1466-1539*. Thèse 3e cycle Histoire : Lille III, 1986.

<40>

FOURET, Claude. *La violence, l'amour et le pouvoir : la criminalité à Douai de 1496 à 1520*. Thèse 3e cycle Histoire : Lille III, 1984. 341 p.

<41>

GAUVARD, C. Avignon: la "Babylone" du Moyen Age. *L'Histoire*, 1985, no. 77, p. 92-94.

<42>

Journal d'un bourgeois de Paris (1405-1449). Paris : Champion, 1881. 33 p.

<43>

LAROCHELLE, Lucie. Xénophobie et diffamation à Avignon au XVe siècle. *Provence historique*, 1988, a. 38, fasc. 153, p. 358-360

<44>

LEGUAY, JP. Guingamp au XVe siècle. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1979, t. 56, p. 101-125.

<45>

RUTKOWSKA-PLACHCINSKA, A. *Salon-de-Provence [Bouches-du-Rhône] : une société urbaine du bas Moyen Age*. Wrocław : Ossolineum, 1982. 135 p.

<46>

SCHNEIDER, Jean. *La ville de Metz aux XIIIe et XIVE siècles*. Nancy, 1950. p. 476-478.

<47>

SOUTOU, André. Une rixe à Montclarat en 1264. *Revue du Rouergue*, 1979, a. 33, t. 33, no. 130, p. 145-52.

<48>

STOUFF, Louis. *La ville d'Arles à la fin du Moyen Age*. Thèse Doctorat histoire : Aix Marseille I, 1979.

<49>

VEYS, Anne-Marie. *Violence, sociabilité et comportements populaires dans la Châtellenie de Lille*. Mémoire de Maîtrise : Lille III, 1979.

<50>

Vie privée et ordre public à la fin du Moyen Age : études sur Manosque [Alpes-de-Haute-Provence], la Provence et le Piémont, 1250-1450. Sous la direction de Michel Hébert. Aix-en-Provence : Université de Provence, 1987. 181 p.

IV. VIE QUOTIDIENNE

A. Femmes, enfants, jeunesse :

<51>

BAVOUX, Paule. Enfants trouvés et orphelins du X^{IV}e au X^{VI}e siècle à Paris. 97e Congrès des sociétés savantes, Nantes 1972, Sect. Philol. Hist., 1979, p. 359-70.

<52>

BRISAUD, YB. L'infanticide à la fin du Moyen Age. *Revue historique du droit français et étranger*, 1972, vol. 50, sér. 4, p. 229-256.

<53>

COLEMAN, ER. L'infanticide dans le Haut Moyen Age. *Annales*, 1974, vol. 29, no. 2, p. 315-35.

<54>

DESMARS, Alain. *Enfance, éducation, répression à la fin du Moyen Age*. Thèse universitaire philosophie : Paris I, 1982.

<55>

FLANDRIN, JL. Repression and change in the sexual life of young people in medieval and early modern times. *Family and Sexuality in French History*, 1980, p. 27-48.

<56>

GAUTHIER, Brigitte. Des veuves lyonnaises au X^Ve siècle. *Cahiers d'Histoire*, 1981, vol. 26, no. 4, p. 353-63.

<57>

GAUVARD, Claude. Les jeunes à la fin du Moyen-Age : une classe d'âge?. *Les Entrées dans la vie, Congrès de l'Association des Médiévistes de l'Enseignement Supérieur, Nancy 1981, Annales de l'Est*, 1982, sér. 5, a. 34, no. 1-2, p. 225-44.

<58>

HANAWALT, B. The Female Felon in fourteenth century. *Women in Medieval society*. Ed. by Susan M. Stuard. Philadelphia, 1976. p. 126.

<59>

OTIS, Leah Lydia. *Prostitution in medieval society : the history of urban institution in Languedoc*. Chicago : University of Chicago Press, 1985. XVII-240 p.

<60>

PAVAN, Elisabeth. Police des moeurs, société et politique à Venise à la fin du Moyen Age. *Revue historique*, 1980, vol. 536, p. 241-288.

<61>

PORTEAU-BITKER, Annick. Criminalité et délinquance féminines dans le droit pénal des XIII^e et X^{IV}e siècles. *Revue d'histoire du droit*, 1980, a. 58, no. 1, p. 13-56.

<62>

ROSSIAUD, J. Prostitution, jeunesse et société dans les villes du Sud-Est au X^Ve siècle. *Annales*, 1976, p. 215-244.

<63>

VERDIER-CASTAGNE, Françoise. La délinquance universitaire dans les lettres de rémission. 107e congrès des sociétés savantes, Brest 1982, Sect. Philol. Hist., 1984, vol. 1.

C. Fêtes, jeux et sports :

<64>

DUBLED, Henri. Arbalètes et arbalétriers à Avignon et dans le Comtat Venaissin aux XIVE et XVE siècles. *Rencontres*, 1980, no. 120.

<65>

FOURET, Claude. La violence en fête : la course de l'épinette à Lille à la fin du Moyen Age. *Revue du Nord*, 1981, t. 63, no. 249, p. 377-90.

<66>

FOURET, Claude. Cambrai en folie (XIVE-XVE siècles). *Revue du Nord*, 1987, vol. 69, no. 274.

<67>

GONON, Marguerite. Fêtes au Moyen Age en Forez. *Bulletin du centre d'histoire régionale de l'université de Saint-Etienne*, 1984, no. 1, p. 25-34.

<68>

GRINBERG, M. Carnaval et société urbaine, XIVE-XVIIe siècle : le royaume dans la ville. *Ethnologie française*, 1974, vol. IV, p. 215-244.

<69>

GRINBERG, Martine. *Le carnaval à la fin du Moyen Age et au début de la Renaissance, XIVE-XVIIe siècles, dans la France du Nord et de l'Est*. Thèse 3e cycle Histoire : Paris I, 1974.

<70>

HEERS, Jacques. *Fêtes des fous et carnivals*. Paris : Fayard, 1983.

<71>

LAMBERT-VUILLEMIN, Mireille. *Les "jeux et les divertissements" dans les provinces septentrionales aux 14e et 15e siècles*. Mémoire de Maîtrise : Lille III, 1980. 105 p.

<72>

LEROUX, PH. Le charivari. *Du berceau à la Tombe, 18e Congrès de la société d'histoire et d'archéologie de Normandie, Saint-Lô 1983, Revue départementale de la Manche*, 1984, vol. 26, fasc. 101-103, p. 203-7.

<73>

MEHL, JM. Les dés interdits au Moyen Age. *Histoire*, 1980, no. 28, p. 84-6.

<74>

MEHL, JM. Les jeux de dés au XVE siècle, d'après les lettres de rémission. *Les Jeux de la Renaissance, 23e colloque international, Tours 1980*, 1982, p. 625-34.

<75>

MEHL, JM. Tricheurs et tricherie dans la France médiévale : l'exemple du jeu de dés. *Histoire réflexions*, 1981, vol. 8, no. 2, p. 3-25.

<76>

MUCHEMBLED, Robert. Des conduites de bruit au spectacle des processions : mutations mentales et déclin des fêtes populaires dans le Nord de la France (XVE-XVIIe s.). *Le Charivari, Table ronde, Paris 1977*, 1981, p. 229-36.

<77>

PARESYS, Isabelle. L'ordre en jeu : les autorités face aux passions ludiques des Lillois (1400-1688). *Revue du Nord*, 1987, vol. 69, no. 274, p. 535-51.

<78>

PELLEGRIN, Nicole. *Les Bacheleries : organisations et fêtes de la jeunesse dans le Centre-Ouest, XVe-XVIIIe siècles*. Poitiers : Société des Antiquaires de l'Ouest, 1982. 400 p.

<79>

REY-FLAUD, Henri. *Le charivari : les rituels fondamentaux de la sexualité*. Paris : Payot, 1985. 279 p.

V. VIOLENCES DANS L'EGLISE

<80>

BASCHET, J. Image du désordre et ordre de l'image : représentations médiévales de l'enfer in *Le Moyen Age : Ordre et désordres. Médiévales Saint-Denis*, 1983, no. 4, p. 15-36.

<81>

BASCHET, Jérôme. Les conceptions de l'enfer en France au XIVE siècle : imaginaire et pouvoir. *Annales*, 1985, a. 40, no. 1, p. 185-207.

<82>

BRAUN, Pierre. La sorcellerie dans les lettres de rémission. *102e congrès des sociétés savantes, Limoges 1977, Sect. Philol. Hist.*, 1979, t. 2, p. 257-278.

<83>

CHIFFOLEAU, Jacques. Vie et mort de l'hérésie en Provence et dans la vallée du Rhône du début du XIIIe au début du XIVE siècle. *Effacement du catharisme, Cahiers Fanjeaux*, 1985, no. 20, p. 73-99.

<84>

CHIFFOLEAU, Jacques. *La comptabilité de l'au-delà : les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Age, vers 1320 - vers 1480*. Rome : Ecole française de Rome ; Paris : Diffusion de Boccard, 1980. 494 p.

<85>

COMPAGNONI, F. La peine de mort et la torture dans la tradition de l'Eglise catholique romaine. *Concilium Paris*, 1978. no. 140, p. 53-67.

<86>

DELUMEAU, Jean. *La peur en Occident (XVe-XVIIIe siècle) : une cité assiégée*. Paris : Fayard, 1978. 741 p.

<87>

FLOOD, BP. The Carmelite Friars in Medieval English Universities and Society, 1299-1430. *Recherches de Théologie Ancienne et Médiévale*, 1988, vol. 55, p. 154-183.

<88>

GAZZANIGA, JL. Les clercs criminels devant le Parlement de Toulouse, XVe-XVIIIe siècles. *Congrès consacré à la juridiction ecclésiastique, Genève-Ripaille 1977, Mémoires de la société de droit des pays bourguignons*, 1978, fasc. 35, p. 51-66.

<89>

GIRARD, René. *La violence et le sacré*. Paris : Hachette, 1987. 534 p.

<90>

MARTIN, Hervé. Confession et contrôle social à la fin du Moyen Age. *Pratiques de la confession*, 1983, p. 117-36.

<91>

MONTAGNES (Le P. Bernard), O.P. La répression des sacralités populaires en Languedoc au XVe siècle. *Arch. Fr. Praedicatorum*, 1982, vol. 52, p. 155-85.

<92>

MUNDY, John. *The repression of catharisme at Toulouse : the royal diploma of 1279*. Toronto : Pontifical Institute of medieval studies, 1985. p. XIV-336.

<93>

NEVEUX, François. Les marginaux et le clergé dans la ville et le diocèse de Bayeux aux XIVe et XVe siècles. *Marginalité, Déviance, Pauvreté en France, XIV-XIXe siècles*, 1981, p. 17-41.

<94>

PILOSU, Mario. *L'attitude culturelle de l'Eglise médiévale à l'égard des femmes dissolues (XII-XIIIe s.)*. Thèse 3e cycle Histoire : E.H.E.S.S., 1983.

<95>

PLATELLE, Henri. Pratiques pénitentielles et mentalités religieuses au Moyen-Age : la pénitence des parricides et l'esprit de l'ordalie. *Mélanges de Sciences religieuses*, 1983, a. 40, no. 3, p. 129-55.

<96>

SCHMITT, JC. Le suicide et le confesseur. *Histoire*, 1980, no. 27, p. 42-6.

VI. JUSTICE, CRIMINALITE, EXCLUSIONS

A. Justice et criminalité :

<97>

HOAREAU-DODINAU, Jacqueline. Les injures au roi dans les lettres de rémission. *107e congrès des sociétés savantes, Brest 1982, Sect. Philol. Hist*, 1984, vol. 1, p. 223-240.

<98>

Images de la mort physique et rituelle : le châtement du parricide in Le corps humain : Nature, Culture, Surnaturel. Lebail, FM., France. Ministère de l'Education nationale, Comité des travaux historiques et scientifiques, Commission d'anthropologie et d'ethnologie française (CTHS). Paris : CTHS, 1985. p. 143-154.

<99>

KAEUPER, RW. *War, justice and public order : England and France in the later Middle Ages*. Oxford : Clarendon, 1988. 451 p.

<100>

L'Aveu. Antiquité et Moyen Age. Table ronde organisée par l'Ecole française de Rome avec le concours du C.N.R.S et de l'université de Trieste, Rome, 28-30 mars 1984. Rome : Ecole française de Rome; Paris : de Boccard, 1986. 417 p.

<101>

La recherche historique sur la criminalité et la justice pénale: note du secrétariat général préparée par la Direction des Affaires juridiques. 6e colloque criminologique, Strasbourg, 21-23 nov. 1983, Council of Europe=Conseil de l'Europe, Affaires juridiques. Strasbourg : Conseil de l'Europe, 1984.

<102>

LAVOIE, Rodrigue. *Justice, criminalité et peine de mort en France au Moyen Age : essai de typologie et de régionalisation. Le sentiment de la Mort au Moyen Age, 5e Colloque, Montréal 1978, 1980, p. 31-55.*

<103>

MARECHAL, Pierre, POUMAREDE, J. *La répression des crimes et des délits dans une coutume médiévale gasconne : l'exemple de Saint-Sever.—107e congrès des sociétés savantes, Brest—1982, Sect. Philol. Hist., 1984, vol. 1, p. 81-89.*

<104>

MEYRIAT, Edmond. *Note sur l'histoire du dol et de la violence dans les contrats dans notre ancien droit français. Mélanges Paul Fournier, 1929.*

<105>

NICHOLAS, David M. *Crime and Punishment in fourteenth century Ghent. Revue belge de philologie et d'histoire, 1970, vol. XLVIII, p. 289-334 et 1141-1176.*

<106>

PETIT-DUTAILLIS, Charles. *Documents nouveaux sur les moeurs populaires et le droit de vengeance dans les Pays-Bas au XVe siècle : lettres de rémission de Philippe Le Bon. Paris : Champion, 1908.*

<107>

PORTEAU-BITKER, A. *Un crime passionnel au milieu du XIVE siècle. Revue d'histoire du droit, 1981, a. 59, no. 4, p. 635-51.*

<108>

RIBIERE, P. *Délits sexuels dans les lettres de rémission du comte Jean IV d'Armagnac. 107e congrès des sociétés savantes, Brest 1982, Sect. Philol. Hist, 1984, vol. 1, p. 369-81.*

<109>

VINCENT-CASSY, Mireille. *Prison et châtements à la fin du Moyen Age. Les marginaux et les exclus dans l'Histoire, 1979, p. 262-74.*

B. Les exclus :

<110>

Exclus et systèmes d'exclusion dans la littérature et la civilisation médiévales, 2e colloque du C.U.E.R.M.A. Aix-en-Provence : C.U.E.R.M.A, 1978.

<111>

ROCH, JL. *Les mots aussi sont de l'Histoire : vocabulaire de la pauvreté et de la marginalisation (1450-1550). Thèse 3e cycle Histoire : Paris IV, 1986.*

1. Les juifs :

<112>

GOLB, Norman. *Les juifs de Rouen au Moyen-Age*. Rouen : Publications universitaires, 1985.

<113>

GUGLIELMI, Nilda. La condition de los Judios medievals (Francia siglo XIV). *Anales de Historia antigua y medieval (Buenos Aires)*, 1980-1981, p. 64-117.

<114>

KOHN, R., NAHON, G. Documents sur les Juifs de Mantes au Moyen Age. *Annales historiques du Mantois (Mantes-la-Jolie)*, 1978, vol. 4, p. 11-45.

<115>

PASSERAT, Georges. Le massacre des Juifs de Verdun-sur-Garonne [Tarn-et-Garonne], 1320. *Les Juifs, Objets de connaissance, Colloque, Toulouse 1981*, 1984, p. 73-83.

<116>

SHATZMILLER, J. Violence, chantage et mariage. Arles, 1387 in La famille juive au Moyen Age : Provence-Languedoc. *Provence Historique*, 1987, vol. 37, no. 150, p. 589-600.

2. Les lépreux :

<117>

BERIAC, Françoise. La peur de la lèpre. *L'Histoire*, 1985, no. 74, p. 56-62.

<118>

BERIAC, Françoise. La persécution des lépreux dans la France méridionale en 1321. *Moyen Age*, 1987, vol. 93, sér. 5, t. 1, no. 2, p. 203-21.

<119>

BERIAC, Françoise. *Histoire des lépreux au Moyen Age : une société d'exclus*. Paris : Imago, 1988. 278 p.

3. Les marginaux :

<120>

Aspects de la marginalité au Moyen Age (Actes du 1er colloque de l'Institut d'études médiévales de l'Université de Montréal - avril 1974). Montréal : L'Aurore, 1975.

<121>

CHARTIER, Roger, VIGNE, Eric. La naissance de la marginalité. *Histoire*, 1982, no. 43, p. 106-11.

<122>

COHEN, Esther. Le vagabondage à Paris au XIVE siècle. *Moyen Age*, 1982, vol. 88, sér. 4, t;37, no. 2, p. 293-313.

<123>

GEREMEK, Bronislaw. *Les marginaux parisiens aux XIVE et XVE siècles*. Paris : Flammarion, 1976.

<124>

GEREMEK, Bronislaw. *Truands et misérables dans l'Europe moderne (1350-1600)*. Paris : Gallimard-Julliard, 1980. 254 p.

<125>

GEREMEK, Bronislaw. Criminalité, vagabondage, paupérisme : la marginalité à l'aube des temps modernes. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1974, vol. XXI, p. 337-375.

<126>

SCHNAPPER, Bernard. La répression du vagabondage et sa signification historique du XIVe au XVIIIe siècle. *Revue d'histoire du droit*, 1985, a. 63, no. 2, p. 143-57.

4. Révoltes :

<127>

BORZEIX, Daniel, PAUTAL, René, SERBAT, Jacques. *Révoltes populaires en Occitanie : Moyen Age et ancien régime*. Treignac : Editions Les Monédières, 1982. 364 p.

<128>

COLLIN, Hubert. Scènes d'horreur à Pont-à-Mousson : la répression des émeutes de 1358-59. *102e congrès des sociétés savantes, Limoges 1977, Sect. Philol. Hist.*, 1979, t. 2, p. 241-255.

<129>

MIROT, Léon. *Les insurrections urbaines au début du règne de Charles VI (1380-1383) : leurs causes, leurs conséquences*, 1982. Réimpression de l'édition de 1905.

<130>

MOLLAT, Michel. Les réactions des pauvres à la pauvreté en France au bas Moyen Age. *Odense University Studies in History and social Sciences*, 1986, vol. 100, p. 77-88.

TABLE DES MATIERES

RESUME.....	1
PARTIE I : METHODOLOGIE	
I - Délimitation du sujet.....	2
1. Cadre du sujet.....	2
2. Nature des sources.....	2
II - La stratégie de recherche.....	2
III - La recherche bibliographique.....	2
1. Les bibliographies spécialisées en histoire.....	2
2. Les catalogues de bibliothèques.....	4
a. La bibliothèque universitaire de Lyon III.....	4
b. La bibliothèque municipale de la Part-Dieu.....	4
c. La bibliothèque nationale.....	5
3. Documents spécifiques.....	5
a. Francis.....	5
b. Les thèses.....	6
PARTIE II : SYNTHESE	
I - La violence style de vie général.....	8
A. Un air saturé de violence.....	9
1. Importance et typologie des violences urbaines....	9
2. Déroulement de la violence.....	9
3. Les circonstances de la violence.....	10
4. Les auteurs de la violence.....	11
B. La dissuasion de la violence.....	12
1. La dissuasion mise en place par les autorités....	12
2. La dissuasion mise en place par l'Eglise.....	12
II - Etudes de la violence dans quelques groupes sociaux..	14
A. Les femmes.....	14
B. La jeunesse.....	14
C. Quelques catégories d'exclus.....	15
1. Les juifs.....	15
2. Les lépreux.....	15
3. Les sorciers.....	16
4. Les suicidés.....	16
5. Les marginaux.....	17
D. Les révoltes.....	17

PARTIE III : BIBLIOGRAPHIE

I - Instruments de recherche.....19

II - Généralités.....19

 A. Conceptions de la violence.....19

 B. La violence dans la littérature,l'art et le théâtre.20

III - Etudes par pays, région ou ville.....20

 A. Pays et régions.....20

 B. Villes.....21

 1. Généralités.....21

 2. Etudes locales.....21

IV - Vie quotidienne.....23

 A. Femmes, enfants, jeunesse.....23

 C. Fêtes, jeux et sports.....24

V - Violences dans l'Eglise.....25

VI - Justice, criminalité, exclusions.....26

 A. Justice et criminalité.....26

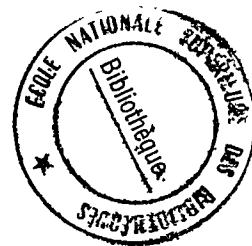
 B. Les exclus.....27

 1. Les juifs.....28

 2. Les lépreux.....28

 3. Les marginaux.....28

 4. Les révoltes.....29





* 9 5 8 0 3 5 0 *